

Image not found or type unknown



erreur sur article d'un vote

Par **domyan**, le **17/03/2019** à **18:18**

bonjour en AG un copropriétaire a demandé l'autorisation de travaux sur des parties communes, son appartement est au 1er étage, son plafond sert de plancher aux combles (parties communes) sous toiture. le copropriétaire veut créer un accès dans ce plancher pour accéder aux combles et créer une terrasse tropezienne avec vue mer. le syndic a déclaré article 25 et article 24 et la résolution est passée. selon mes recherches c'était plutôt l'article 26. les deux mois sont passés que peut on faire pour contester ???